

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

Le 18 juin 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de TOCQUEVILLE, s'est réuni, sous la présidence de Mme Chantal DUCOURET, maire.

Conseillers en exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4
Procuration : 2
Votants : 8
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2025
Date d'affichage : 10/06/2025

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, maire

PRESENTS : Daniel Lebeury, Gisèle Lozier, Pierre Anthouard, Bruno Courbot,, Didier Loir,

ABSENTS excusés : Jean-Guillaume de Tocqueville, Victor Mabire, Philippe Gohel, Marlène Lemoigne

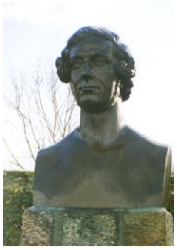
Procurations : Jean-Guillaume de Tocqueville donne pouvoir à Pierre Anthouard
Philippe Gohel donne pouvoir à Daniel Lebeury

SECRETAIRE DE SEANCE : Gisèle Lozier

- Ouverture et désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil du 26/03/2025
- Délibération avis de la chambre régionale des comptes N°2025-03 BP 2025
- Délibération modification statutaire du SDEM 50
- Délibération Subventions associations 2025
- Délibération Fêtes et cérémonies au 6232
- Affaires et questions diverses

OUVERTURE DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL :

Mme le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du PV du conseil du 26/03/2025.
Pas de remarque de la part des conseillers et à l'unanimité le PV est approuvé, on procède à la désignation du secrétaire de séance qui sera Gisèle Lozier.



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

DELIBERATION AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES N°2025-03 BP 2025 :

A la suite de la saisine du Préfet de la Manche, au titre des articles L.1612-4, L.1612-5 et R.1612-21 du code général des collectivités territoriales, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu le 20 Mai 2025 l'avis N°2025-03.

Cet avis, soumis au Conseil municipal, demande à la Commune de rectifier son budget primitif 2025.
Les modifications apportées par la CRC sont les suivantes et concernent les dépenses d'investissement.

Section Investissement :

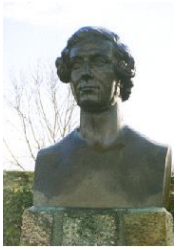
Dépenses

Le chapitre 16 Emprunts et dettes a été diminué de 139 924 € (article 1641)

Le reste des chapitres reste inchangé.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget voté	Propositions CRC
20	Immobilisations corporelles	3 174,00	3 174,00
21	Immobilisations corporelles	32 500,00	32 500,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses d'équipement		**38 174,00**	**38 174,00**
16	Emprunts et dettes assimilées	152 591,00	12 667,00
Total des dépenses financières		**152 591,00**	**12 667,00**
45	Opérations pour compte de tiers	**15 870,00**	**15 870,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**206 635,00**	**66 711,00**
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**0,00**	**0,00**
TOTAL		**206 635,00**	**66 711,00**
+			
D 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ		**24 972,60**	**24 972,60**
=			
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		**231 607,60**	**91 683,60**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget voté	Propositions CRC
13	Subventions d'investissement	113 316,00	113 316,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'équipement		**114 316,00**	**114 316,00**
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	37 000,00	37 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 972,60	24 972,60
Total des recettes financières		**61 972,60**	**61 972,60**
45	Opérations pour compte de tiers	**6 348,00**	**6 348,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**182 636,60**	**182 636,60**
21	Virement de la section de fonctionnement	45 797,00	45 797,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 174,00	3 174,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		**48 971,00**	**48 971,00**
TOTAL		**231 607,60**	**231 607,60**
+			
R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ		**0,00**	**0,00**
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		**231 607,60**	**231 607,60**



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

En conséquence il est demandé au Conseil municipal de valider la correction du budget primitif 2025 rectifié par la Chambre Régionale des Comptes, comme indiqué dans son avis.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité

Décide

Article 1 : De prendre acte de la communication de l'avis N°2025-03 du 20 Mai 2025 de la Chambre Régionale des Comptes.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du débat portant sur l'avis N°2025-03 du 20 Mai 2025 de la Chambre Régionale des Comptes.

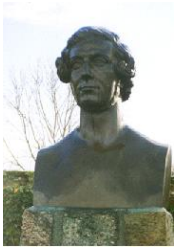
Article 3 : De rectifier conformément à l'avis N°2025-03 le budget primitif 2025 tel qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses		
Chapitre	**Libellé**	**Dépense**
001	Solde exécution d'investissement	24 972 ,60 €
16	Emprunts et dettes	12 667 €
204	Subvention d'équipement	3 174 €
21	Immobilisation corporelle	32 500 €
23	Immobilisation en cours	2 500 €
458130	Opérations sous mandat	15 870 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**91 683,60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT Recettes		
Chapitre	**Libellé**	**Dépense**
10	Dotations	61 972,60 €
13	Subventions d'investissement	113 316 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 €
458230	Opérations sous mandat	6 348 €
021	Virement de la section fonctionnement	45 797 €
040	Amortissements	3 174 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**231 607,60 €**

Article 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

DELIBERATION MODIFICATION STATUTAIRE DU SDEM 50

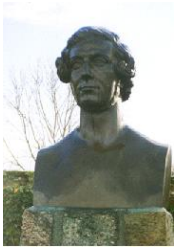
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Mme la Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

DELIBERATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accorde les subventions suivantes :

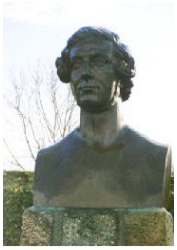
- ELAN de Tocqueville : se référer à la délibération D2022-05 indiquant les modalités de versement de la subvention
- Ass Sportives et culturelles du Canton : 10€/enfant de Tocqueville adhérent
- Ass Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'Eglise : 100€
- UNC de Tocqueville : 70€
- Société de chasse La Tocquevillaise : 70€
- Amicale Ecoles Publiques de St Pierre Eglise : 50€
- Les Ateliers de St Pierre Eglise : 20€
- Le Souvenir Français du Val de Saire : 20€
- SNSM Fermanville : 50€
- SNSM Barfleur : 50€
- Panier du Val de Saire : 30€
- Restaurants du Cœur Manche : 30€
- ADEVA Cherbourg : 20€
- Ass Aveugles de la Manche : 50€
- Ass Entraide Handicapés Montebourg : 50€
- Ass Soins Paliatifs du Nord Cotentin : 70€
- Ass Femmes Cherbourg : 20€
- Itinérance Cherbourg : 50€
- Cœur et Cancer : 100€
- Rêves Manche : 40€
- Secours Catholique Manche : 30€
- Secours Populaire : 30€
- Union des Donneurs de Sang Cherbourg : 20€
- France Alzheimer Manche : 50€
- Festival les Musiques Vagabondes Tocqueville : 100€
- ADMR : 30€
- Amicale des Pompiers de St Pierre Eglise : 50 €

DELIBERATION FETES ET CEREMONIES AU 6232 :

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur les dépenses engagées au titre des fêtes et cérémonies au compte 6232, en précisant les caractéristiques.

Mme le Maire propose les cérémonies suivantes à affecter au compte 6232 Fêtes et cérémonies :

- Vœux
- Cérémonies du 8 mai et du 11/11 : vin d'honneur, gerbe
- Brioche pour la Fête des mères
- Repas des ainés, fleurs et paniers garnis offerts au doyen/doyenne de la commune, gâteaux offerts aux ainés malades ou alités



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025 à 20h00

- Gouter de la Rando Toutous lors du Téléthon

- Un bouquet de fleurs ou gerbe lors d'une cérémonie d'état-civil (mariage, décès, naissance)

Mais également toutes cérémonies officielles, inaugurations, commémorations et fêtes nationales, remise de médailles du travail, récompenses sportives, culturelles, touristiques, militaires ou lors de réceptions officielles. Les frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le conseil que le Pôle de Proximité à un projet de crèche pour les zéros, 3ans : l'un situé à Gonneville-le Theil et l'autre à St Pierre Eglise, pour lequel il faudrait construire un local.
Daniel Lebeury indique qu'il est important de connaitre le nombre d'assistantes maternelles qui restent sur le canton et qui peuvent être impactées ? Est-ce que cela leur enlèvera des enfants ? Combien de départ en retraites sont prévus dans les années à venir ?
Pierre Anthouard estime qu'il serait bien de faire savoir qu'une épicière ambulante stationne le samedi midi sur la commune.
Bruno Courbot informe le conseil que des motos venant de Barfleur, arrivent à grande vitesse, double dans l'agglomération, et représentent un réel danger. Il y a un sérieux problème de vitesse trop excessive à cette entrée du bourg. La sécurité serait à améliorer. Un radar pédagogique peut-il faire réfléchir les conducteurs a la vitesse ? Il constate que ce sont également des camions, des tracteurs qui roulent relativement vite.
Bruno Courbot demande si une réunion peut être envisagée avec le Département, en ayant pour support les relevés de vitesse. Un courrier accompagné de ce relevé devra être rédigé afin de discuter avec le Département de ce qui peut être fait pour faire diminuer la vitesse.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Chantal DUCOURET

La Secrétaire de Séance,
Gisèle Lozier